### Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20180323-0000018874-DE

### Acte certifié exécutoire

Envoi: 28/03/2018

Réception par le Préfet : 28/03/2018

Publication: 29/03/2018

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée



# Conseil départemental Haut-Rhin

### Extrait des délibérations

de la Commission permanente

**N°** CP-2018-3-10-5 **Séance du** vendredi 23 mars 2018

## CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET L'ADIL DU HAUT-RHIN : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018

Présidence de : M. Rémy WITH

### PRESENTS:

M. BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

### **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

M. ADRIAN donne procuration à Mme BOHN.

M. COUCHOT donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme JENN donne procuration à Mme HELDERLE.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. BIHL.

Mme MILLION donne procuration à M. HABIG.

Mme RAPP donne procuration à Mme MARTIN.

M. SCHITTLY donne procuration à M. MUNCK.

M. STRAUMANN donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à l'Association d'information sur le logement,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-10-3 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'habitat,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement du 16 mars 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de fonctionnement de 216 000 € à l'Association Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin (ADIL68) pour son fonctionnement en 2018. Cette subvention fera l'objet d'un premier versement à hauteur de 50 %, soit 108 000 €, dès la signature de la convention de financement par les parties, les 50 % restants, soit 108 000 €, seront versés à partir du deuxième semestre 2018 ;
- approuve la convention de financement correspondante, jointe à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer ;
- prélève les crédits correspondants sur le programme H721 chapitre 65 fonction 72 nature 6574 du budget départemental.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

M. Pierre BIHL ne participe pas au débat, ni au vote en sa qualité de Président de l'ADIL 68

Adopté à l'unanimité